INTERFERENCE ON BOARD AN AIRCRAFT WILL NOT BE TOLERATED "Transport May Be Denied"

Passengers are entitled to travel in a safe and secure environment. Under the *Criminal Code of Canada* and the *Aeronautics Act*, it is illegal to behave in a manner that is threatening to crew members and passengers.

The crew will not tolerate any disruptive behaviour.

Police will be asked to meet the aircraft upon arrival.

Anyone in contravention of the law, or anyone violating the rights of others will be intercepted by the police upon landing. That person may be:

Arrested Charged Prosecuted

Anyone found guilty will have a criminal record and may face fines up to \$5000 or imprisonment.

Examples of *interference*:

Harassment
Verbal abuse
Physical assault
Sexual offences
Intimidating behaviour
Intoxicated and disorderly conduct

Disregard of smoking regulations

Consuming "carry on" alcoholic beverages

Refusal to follow instructions of the crew

Endangering the safety of the aircraft

Safety Advice For Everyone



Transport Canada Transports Canada













AUCUN ÉCART DE CONDUITE À BORD D'UN AÉRONEF NE SERA TOLÉRÉ « L'embarquement peut être refusé »

Les passagers ont le droit de voyager en toute sécurité. En vertu du Code criminel du Canada et de la Loi sur l'aéronautique, il est illégal de mettre en danger les membres d'équipage et les autres passagers.

L'équipage ne tolérera aucune conduite désordonnée.

Le cas échéant, on demandera aux policiers d'être présents à l'arrivée de l'aéronef.

Toute personne qui enfreint la loi ou qui viole les droits d'autres personnes sera appréhendée par la police à l'atterrissage. Cette personne sera :

mise en état d'arrestation accusée poursuivie en justice

Toute personne reconnue coupable aura un dossier criminel et est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ ou d'une peine d'emprisonnement.

Exemples d'un écart de conduite :



Harcèlement Violence verbale Violence physique Infractions sexuelles Comportement intimidant

Ivresse et conduite désordonnée

Non-observation de l'interdiction de fumer

Consommation de boissons alcoolisées apportées avec

Refus d'obéir aux directives de l'équipage

Entrave à la sécurité de l'aéronef

Ensemble pour l a sécurité



Transports Transport Canada











